\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Miguel Díaz-Canel

Presidente de Cuba

Hidalgo Esq. 6, Plaza de La Revolución

CP 10400, La Habana

Cuba

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Président,

**Je vous écris pour vous faire part de ma profonde inquiétude concernant la nouvelle incarcération arbitraire de José Daniel Ferrer et Félix Navarro, dirigeants de l’opposition cubaine et prisonniers de conscience, aux premières heures du 29 avril 2025**. Ces deux hommes avaient été libérés en janvier dans le cadre d’un régime conditionnel imposé sans leur consentement.

Leur nouvelle arrestation, sans notification judiciaire préalable ni accès à une représentation juridique, constitue une violation manifeste de leur droit à la liberté et à la sécurité de leur personne, et va à l’encontre des obligations de Cuba en vertu du droit international relatif aux droits humains, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

José Daniel Ferrer est toujours victime de disparition forcée et est détenu au secret, sans accès à sa famille ni à des avocats. Ces conditions sont profondément alarmantes. La détention au secret risque de favoriser la torture, les mauvais traitements, ou les disparitions forcées. Dans certaines circonstances, elle peut constituer un traitement ou un châtiment cruels, inhumains ou dégradants, et elle enfreint l’interdiction absolue de la torture en vertu du droit international.

Félix Navarro, 71 ans, ancien enseignant et militant politique de longue date, a maintenant été incarcéré à trois reprises pour avoir exprimé des opinions pourtant pacifiques. Il souffre de plusieurs problèmes de santé chroniques, notamment de diabète et de complications pulmonaires consécutives au virus du COVID-19, et la Commission interaméricaine des droits de l’homme a pris des mesures conservatoires en sa faveur en 2022.

**Je vous demande de libérer immédiatement et sans condition José Daniel Ferrer et Félix Navarro, et de mettre fin à l’utilisation abusive de la libération conditionnelle comme moyen de contrôle de la liberté d’expression.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République de Cuba, Gesellschaftsstrasse 8, 3012 Berne

Fax: 031 302 98 30, E-mail: embacuba.berna@bluewin.ch